

**Nous vous invitons à une journée de réflexion :**

## **Droits dérivés en matière de pension pour les salarié.es du privé & dimension conjugale : taux ménage vs. taux isolé.e**

**Mercredi 30 novembre de 9h30 à 16h30**

**Espace Solidarité – 47 rue de Namur – 5000 Beez**

Que peut espérer obtenir une travailleuse aujourd'hui en matière de pension :

- Après une carrière professionnelle interrompue ou entrecoupée par des crédits-temps et des congés thématiques ?
- Après avoir travaillé majoritairement à temps partiel pour s'occuper des enfants ou de parents âgés en perte d'autonomie ?
- Après avoir travaillé dans des secteurs d'activité où les salaires sont très bas et les conditions de travail pénible ?

Cette forme de discrimination dont une travailleuse est victime tout au long de sa vie professionnelle a un impact sur le calcul de sa pension.

Qu'est-ce que le « *Splitting* » en matière de pension ?

Mieux répartir le montant de la pension entre les hommes et les femmes peut-il suffire à gommer toutes les discriminations que subissent les femmes en matière d'emploi et de pension ?

Que faut-il revendiquer pour améliorer les pensions des femmes ?

Faut-il qu'une travailleuse se constitue plus de droits propres, en travaillant, pour améliorer le calcul de sa pension ? Ou doit-elle compter sur l'aide sociale pour survivre ? Sur les droits dérivés de son conjoint en cas de séparation/divorce ou décès du conjoint, pour pouvoir vivre dignement ? Qu'en est-il des travailleuses qui ne sont pas mariées ?

**Nous vous proposons de répondre à ces questions lors de notre journée d'échanges avec nos intervenant.es :**

- **Rony PIGEON**, conseiller du Service fédéral des pensions nous fera part des circonstances pour le calcul d'une pension au taux ménage et au taux isolé et pour le calcul d'une pension de survie, une allocation de transition, une pension d'époux séparés et d'époux divorcés. Des exemples concrets seront expliqués et détaillés au cours de son exposé.
- **Selena CARBONERO-FERNANDEZ**, Secrétaire fédérale FGTB nous parlera des revendications de la FGTB en matière de pension et en matière de droits dérivés, dans leur dimension de genre.

**Inscriptions :** [antoINETTE.kourtidis@cepAG.be](mailto:antoINETTE.kourtidis@cepAG.be) - 081/26 51 52